

Méthodologie de la publication trimestrielle sur l'emploi salarié et le marché du travail du secteur des transports et de l'entreposage

Notice méthodologique

(dernière mise à jour : septembre 2023)

I - Sources

L'emploi salarié du secteur des transports et de l'entreposage

L'Insee publie le niveau d'emploi salarié trimestriel du secteur des transports et de l'entreposage (HZ). Le service des données et études statistiques (SDES) ventile ce chiffre par sous-secteur en utilisant les évolutions d'emploi salarié issues de l'Urssaf Caisse Nationale.

Les estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le nombre de personnes en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT). Ces estimations couvrent la France métropolitaine et les départements et région d'outre mer (Drom) hors Mayotte.

La révision des séries d'emploi

Les séries d'emploi salarié de cette publication sont provisoires et corrigées, entre autres, au moment de l'estimation des données annuelles définitives de l'Insee.

Les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi

Le marché du travail « transport et logistique » est défini à partir des métiers concernés par les offres et les demandes d'emploi gérées par Pôle emploi en France métropolitaine. Le SDES a retenu 39 des métiers du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) et les a agrégés en 6 groupes.

Les métiers sont transversaux aux secteurs d'activité. Par exemple, la conduite de conducteurs de poids lourds sur longue distance peut être exercée dans une entreprise du commerce ou de l'industrie.

Le changement de la nomenclature des métiers de Pôle emploi fin 2009 perturbe la continuité des séries statistiques d'ensemble, en particulier du fait des autres métiers du transport et de la logistique.

Les emplois vacants

La Dares publie le taux d'emplois vacants par secteur d'activité à partir de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Les données couvrent les établissements des entreprises de 10 salariés ou plus du champ privé, situés en France métropolitaine et dans les départements-régions d'Outremer (Drom) hors Mayotte. Sont exclus du champ l'agriculture, l'intérim, les particuliers employeurs et les emplois publics.

Les données pour le secteur des transports et de l'entreposage (section H de la Naf) sont disponibles en fin de trimestre.

L'Indice du coût du travail (ICT)

L'indice du coût du travail (ICT) est calculé par l'Insee à partir de trois sources :

- Les données conjoncturelles de l'Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss) fournissent la masse salariale, les effectifs, les exonérations de charges sociales.
- Le volume horaire de travail provient des données de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).
- Certains coûts sont issus des enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre (Ecmoss) de l'Insee.

II - Définitions

• **Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont le stock des demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi.

La catégorie A correspond aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Les catégories B et C correspondent aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé au cours du mois une activité réduite de 78 heures ou moins (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C). Les catégories A, B et C regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois écoulé.

• **Les demandes d'emploi enregistrées (DEE)** sont un indicateur de flux des nouvelles inscriptions à Pôle emploi. La notion de demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi est différente de celle de chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs ne sont pas chômeurs au sens du BIT, par exemple les demandeurs en activité réduite. Inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

• **Les offres d'emploi collectées (OEC)** sont le flux des offres collectées par Pôle emploi.

Elles sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

• **Les emplois dits « vacants »** sont des postes libres, nouvellement créés ou inoccupés, ou encore occupés et sur le point de se libérer, pour lesquels des démarches actives sont entreprises pour trouver le candidat convenable.

• **L'indice du coût du travail (ICT)** décrit le coût horaire du travail (salaires et charges) en France sur l'ensemble des secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages. Cet indice suit l'évolution de l'ensemble des rémunérations, des cotisations sociales (salariales et patronales) et des taxes nettes de subventions. Il est calculé en rapportant au volume horaire de travail, la somme de la masse salariale, des charges sociales et des autres coûts après prise en compte des exonérations de charges.

III - La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

Les séries reflétant une activité socio-économique sont souvent sensibles aux saisons. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute », permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles. Contrairement au « glissement annuel » où pour éliminer la saisonnalité, on compare un trimestre avec le même trimestre de l'année précédente, la série CVS permet de comparer directement chaque trimestre avec le trimestre précédent. Cela lui confère deux avantages par rapport au glissement annuel. D'une part, l'interprétation d'un trimestre ne dépend que du passé récent et non d'événements survenus jusqu'à un an auparavant. D'autre part, on détecte rapidement les retournements et on mesure les nouvelles tendances sans retard. La série corrigée des jours ouvrables (CJO) permet de neutraliser l'impact des nombres inégaux de jours ouvrables d'un trimestre à l'autre, de la même façon que la série CVS neutralise l'impact des différentes saisons. La combinaison des CVS et des CJO permet de fournir une information sur l'évolution instantanée des phénomènes économiques, abstraction faite des phénomènes calendaires explicables habituels. La nouvelle valeur de la série brute est intégrée chaque trimestre dans le calcul des profils saisonniers

historiques. Les coefficients saisonniers sont donc réestimés chaque trimestre ce qui peut faire réviser légèrement la série CVS. La structure des modèles de désaisonnalisation est validée une fois par an. Il en va de même pour la correction des jours ouvrables.

Les séries du marché du travail sont désaisonnalisées au niveau le plus fin, la série d'ensemble étant obtenue par agrégation des séries élémentaires.

IV - Diffusion

Les séries longues trimestrielles de l'emploi salarié, ainsi que celles des offres et des demandes pour les métiers « Transport et Logistique », sont disponibles sur le site du SDES : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/, rubrique Transports / L'emploi dans les transports / Emploi et marché du travail dans les transports.

Commissariat général au développement durable
Service des données et études statistiques
Sous-direction des Statistiques des Transports
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

